

COMMUNIQUÉ CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 Juillet 2012 et a délibéré sur les affaires suivantes :

- ☞ Le Conseil Municipal a accepté l'offre de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations de 360 000 € sur 15 ans à 4,87 % (taux fixe). Cet emprunt, inscrit au budget 2012, permettra la réalisation des travaux de voirie qui débiteront en Octobre/Novembre prochain.
Cet emprunt est réalisé en respectant la capacité financière de remboursement de la Commune. Les précédents travaux financés par l'emprunt avaient été le Foyer Yves Duteil, les Ateliers Communaux et la voirie du Grand clos.
- ☞ Une décision modificative budgétaire est prise pour ajuster certains crédits au Budget.
- ☞ Le contrat SOGERES (fourniture repas de la cantine) est prorogé pour 1 an et tient compte d'une évolution de prix de 1,02 %.
- ☞ Un accord est donné au SIEMML pour que ce dernier exerce la compétence éclairage public sur la commune de Saint André de la Marche.
- ☞ Il a été rappelé la récente réception des travaux de restauration du calvaire et cimetière des détenus. Le passé carcéral de ces derniers est tombé dans l'histoire, histoire qui pourrait être écrite car elle a duré plus de 160 ans.
- ☞ Le dossier AVAP (Aire de Valorisation Architecturale et Patrimoniale) a été présenté en CRPS (Commission) fin Juin à Nantes. Il sera représenté le 06 Septembre prochain, reformulé différemment pour répondre aux souhaits de la commission.
Ce dossier devrait être soumis à enquête publique en même temps que celle du Plan Local d'urbanisme et du zonage d'assainissement en Septembre/Octobre prochain.
- ☞ Des problèmes de voisinage ont été relevés dans certains quartiers. Dans chacun de ceux-ci, il est souvent oublié que la « Liberté des uns s'arrête où commence celle des autres », que la recherche de celle-ci engage souvent des dépenses qui pourraient être évitées.

Le 17 juillet 2012,
Le Maire,
R. CATIN

